

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 11 juin 2014.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 juin 2014 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Guylaine Boily (Repr. Causapscal)
Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Ghislain Paradis, directeur service incendie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-096 concernant l'ouverture de la séance du 11 juin 2014

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2014-097 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 juin 2014

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point *Autres sujets* ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 14 mai 2014
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de culture et de communications
 - 5.1. *Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent* – Dévoilement des lauréats locaux
 - 5.2. Vitalité culturelle
 - 5.3. Culture en action
6. Communications du service de l'évaluation
 - 6.1. Report d'une année de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation de la Ville d'Amqui – Réitération de la demande au MAMOT
 - 6.2. Demande au MAMOT pour le report de l'échéance de la modernisation des rôles d'évaluation
7. Communication du service incendie
 - 7.1. Nomination d'un administrateur au CA et d'un représentant au comité de gestion de la CAUREQ
 - 7.2. Renouvellement de l'entente sur la formation avec l'*École nationale des pompiers*
 - 7.3. Entente avec la CAUREQ pour la fourniture de services de radiocommunication
8. Politique nationale de la ruralité
 - 8.1. Pacte rural 2
 - 8.1.1. Adoption du rapport d'évaluation 20107-2014
 - 8.1.2. Adoption du rapport annuel 2013-2014
 - 8.2. Pacte rural 3
 - 8.2.1. Modalités de l'aide financière 2014-2019

- 8.2.2. Octroi des aides financières aux projets
- 9. Développement éolien
 - 9.1. Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred
 - 9.1.1. Financement de l'emprunt – Troisième émission
 - 9.1.2. Acquisition d'une part indivise de 10 % du parc éolien du Lac-Alfred - Suivi
 - 9.1.3. Lettre de crédit à déposer à Hydro-Québec en vertu du contrat d'approvisionnement en énergie produite par le parc éolien du Lac-Alfred
 - 9.2. Projet de parc éolien régional du Bas-Saint-Laurent – Appel d'offres Hydro-Québec A/O 2013-01
 - 9.2.1. Règlement d'emprunt relatif à l'investissement de la MRC de La Matapédia dans le projet régional de parc éolien dans le cadre de l'appel d'offre A/O 2013-01 d'Hydro-Québec – Avis de motion
 - 9.2.2. Rapport de consultation et description des projets éolien en développement sur le territoire de la MRC de La Matapédia – Résolution de reconnaissance municipalité et MRC
 - 9.2.3. Entente Promoteur-Municipalité-MRC - Projet éolien communautaire de Ste-Marguerite-Marie – Développement Électric Inc.
 - 9.2.4. Déboursé pour les honoraires professionnels (chargé de projet, avocat et fiscaliste) impliqués dans le projet régional
- 10. Réduction de service d'Autocars Orléans Express - Opposition de la MRC
- 11. Appui à la Ville de Causapscal pour une demande au MRN de reprendre possession d'un tronçon de la route du Lac Huit-Milles
- 12. *Écoterritoire habité de La Matapédia*
 - 12.1. Activité d'échanges sur la gouvernance (17 juin, 17h00, la Coulée douce) – Rappel
 - 12.2. Invitation au lancement du site web de l'*Écoterritoire habité*
 - 12.3. Plan de financement, adhésion et mesures d'évaluation et de suivi
- 13. Correspondance
- 14. Période de questions de l'assistance
- 15. Autres sujets :
 - 15.1. Prochaine séance – Séance de travail du 25 juin 2014, 19h30
 - 15.2. Le chemin de St-Rémi – Demande d'appui
 - 15.3. États financiers consolidés MRC de La Matapédia au 31 décembre 2013 – Dépôt
 - 15.4. Nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène
 - 15.5. Réduction de 10 % du financement du CLD pour l'exercice financier 2014
 - 15.6. Service de courrier Purolator
 - 15.7. Remboursement des taxes scolaires
 - 15.8. Motion de félicitations au CLD de La Matapédia
- 16. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2014

Résolution CM 2014-098 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2014

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2014.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Un citoyen demande si le point no 9 concernant le projet éolien de Val-Brillant-Sainte-Irène sera abordé. Madame Chantale Lavoie, préfet, précise que des informations seront données à ce sujet, mais qu'aucune décision ne sera prise séance tenante.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

5.1 Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent – Dévoilement des lauréats locaux

La MRC de La Matapédia agit comme partenaire du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'attribution des Prix du patrimoine 2014. La MRC a ainsi formé un comité de travail chargé d'évaluer les dossiers, a fait la promotion et la diffusion de l'information sur son territoire, a rendu les documents disponibles et reconnaît maintenant les lauréats locaux dont les projets seront nominés au niveau régional. Monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, dévoile les lauréats locaux des Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent, à savoir :

- Catégorie 1 : sauvegarde, restauration et conservation – groupe B : organisme à but non lucratif et conseil de fabrique
 - Gare patrimoniale de Sayabec pour le projet de restauration de la gare
- Catégorie 2 : transmission, interprétation et diffusion – groupe B : organisme à but non lucratif et conseil de fabrique
 - AFEAS de Sayabec pour la fabrication de la tire Sainte-Catherine

5.2 Vitalité culturelle

Résolution CM 2014-099 concernant le dépôt d'un dossier de candidature en vue de la tournée Vitalité culturelle organisée par Les Arts et la Ville.

- Considérant que la MRC de La Matapédia a initié, de concert avec ses partenaires socioéconomique, la démarche d'*Écoterritoire habité*;
- Considérant que la culture constitue l'une des principales pierres d'accise de la réussite d'un projet d'*Écoterritoire habité*;
- Considérant que certains éléments de vitalité culturelle sont déjà en place et établis, mais que plusieurs avenues de développement culturel restent à explorer, notamment celles envisagées dans le projet d'*Écoterritoire habité*;
- Considérant que la venue de la tournée Vitalité culturelle serait une occasion idéale pour mobiliser et concerter les acteurs matapédiens du milieu des arts et de la culture autour du projet d'*Écoterritoire habité* et pour identifier de nouvelles pistes de développement artistique et culturel local;
- Considérant que la MRC de La Matapédia pourrait profiter de la tournée Vitalité culturelle pour présenter et diffuser les résultats de l'étude de potentiel archéologique et de l'inventaire du patrimoine vivant, projets menés dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'autoriser M. Pascal St-Amand, agent de développement culturel, à transmettre un dossier de candidature en vue de la tournée Vitalité culturelle organisée par *Les Arts et la Ville*.

Adoptée.

5.3 Culture en action

Monsieur Pascal St-Amand informe le Conseil que, suite à l'analyse des dossiers de candidature déposés dans le cadre du troisième appel de projets pour Culture en action, le Comité consultatif a convenu d'appuyer les promoteurs et les projets suivants :

- Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia - « De l'émergence à la création... illustrons notre vivre ensemble » : 2 000 \$
- Club des 50 ans et plus de Saint-Damase - « Hommage à Denise Guénette » : 2 000 \$ sous condition : le promoteur devra envoyer un budget plus détaillé, incluant notamment les détails financiers qui ont été présentés dans leur demande au Pacte rural, clarifier la notion de fonds culturel et reconnaître que certaines dépenses déjà engagées ne seront pas remboursables.
- Mercredis de l'Oratoire - « Programmation 2014 des Mercredis de l'Oratoire » : 555 \$ pour le volet formation du projet
- René-Jacques Gallant – « Théâtre de marionnettes » : 1 000 \$

6. COMMUNICATIONS DU SERVICE DE L'ÉVALUATION

6.1 Report d'une année de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation de la Ville d'Amqui – Réitération de la demande au MAMOT

Résolution CM 2014-100 concernant la réitération de la demande de modification du cycle triennal du rôle d'évaluation foncière et des valeurs locatives de la ville d'Amqui

- Considérant la nécessité de mieux répartir dans le temps le travail supplémentaire qu'engendre la réforme cadastrale en cours actuellement dans notre MRC ainsi que la modernisation réglementaire instaurée en 2010, qui fixe une année limite pour convertir les rôles, soit 2016-2017 et 2018, dépendamment du cycle triennal du rôle d'évaluation foncière municipale;
- Considérant que cette répartition sera bénéfique et permettra un meilleur équilibre du travail à accomplir par le service d'évaluation et des budgets qui y sont consacrés dans l'avenir lors des prochains dépôts des rôles triennaux;
- Considérant que la Ville d'Amqui est sensibilisée à cette situation et est favorable à l'orientation de reporter d'une année, soit de 2016 à 2017, l'entrée en vigueur de ses rôles triennaux d'évaluation et de valeur locative;
- Considérant que le conseil de la MRC a adopté le 9 octobre 2013 une résolution demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reporter d'une année, soit de 2016 à 2017, le prochain dépôt des rôles triennaux d'évaluation et de valeur locative de la ville d'Amqui et qu'aucune réponse n'a encore été reçue à cette demande.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de réitérer la demande adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) de reporter d'une année, soit de 2016 à 2017, le prochain dépôt des rôles triennaux d'évaluation et de valeur locative de la ville d'Amqui et demander une réponse à cette demande au plus tard en novembre 2014 de façon à planifier le travail du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia au cours de la prochaine année.

Adoptée.

6.2 Demande au MAMOT pour le report de l'échéance de la modernisation des rôles d'évaluation

Résolution CM 2014-101 concernant le report de l'échéance de la modernisation des rôles d'évaluation

- Considérant la surcharge de travail engendré par la réforme cadastrale;
- Considérant la complexité de la modernisation des rôles triennaux;
- Considérant que le recrutement de nouveaux employés demande une formation adéquate pour réaliser un travail de qualité;

Considérant que le coût de la modernisation des rôles triennaux est plus élevé que prévu;

Considérant que le report de l'échéancier pour la modernisation des rôles triennaux permettrait d'avoir des rôles bien structurés et mieux vérifiés.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de retarder l'échéancier de dépôt des rôles d'évaluation modernisés du 15 septembre 2015 au 15 septembre 2018.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

7.1 Nomination d'un administrateur au CA et d'un représentant au comité de gestion de la CAUREQ

Résolution CM 2014-102 concernant la nomination d'un administrateur au CA de la CAUREQ

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu de nommer M. Martin Landry comme administrateur et M. Ghislain Paradis comme substitut au sein du conseil d'administration du CAUREQ.

Adoptée.

Résolution CM 2014-103 concernant la nomination d'un représentant au comité de gestion de la CAUREQ

Sur une proposition de M. David Althot, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de nommer M. Ghislain Paradis comme représentant et M. Patrick Roy comme substitut au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ.

Adoptée.

7.1 Renouvellement de l'entente sur la formation avec l'École nationale des pompiers

Résolution CM 2014-104 concernant le renouvellement de l'entente sur la formation avec l'École nationale des pompiers

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général à signer l'entente de gestionnaire de la formation entre l'école Nationale des pompiers du Québec et la MRC de La Matapédia et de nommer M. Dave Gagné comme gestionnaire de la formation pour la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

7.2 Entente avec la CAUREQ pour la fourniture de services de radiocommunication

Résolution CM 2014-105 concernant l'entente avec la CAUREQ pour la fourniture de services de radiocommunications

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyé par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. que le Conseil de la MRC de La Matapédia approuve le renouvellement du contrat de service de radiocommunication avec le Centre d'appel d'urgence de l'Est-du-Québec (CAUREQ) pour une durée de trois ans se terminant le 31 mars 2017;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général à signer ledit contrat pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

8.1 Pacte rural 2

8.1.1 Adoption du rapport d'évaluation 2007-2014

Résolution CM 2014-106 concernant l'adoption du rapport d'évaluation 2007-2014 du Pacte rural

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia adopte le rapport d'évaluation du pacte rural 2 (2007-2014) préparé par l'équipe rurale du CLD de La Matapédia et transmette ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

8.1.2 Adoption du rapport annuel 2013-2014

Résolution CM 2014-107 concernant l'adoption du rapport annuel 2013-2014 du Pacte rural

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia adopte le rapport annuel du pacte rural 2 (2013) préparé par l'équipe rurale du CLD de La Matapédia et transmette ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

8.2 Pacte rural 3

8.2.1 Modalités de l'aide financière 2014-2019

Résolution CM 2014-108 concernant la *Politique nationale de la ruralité 2014-2024* - Pacte rural 2014-2019 - Financement des agents de développement rural par l'enveloppe du pacte rural

- Considérant que le gouvernement du Québec a proposé à la MRC de La Matapédia le pacte rural 2014-2019 qui contient les modalités financières et administratives et l'engagement des parties pour soutenir la réalisation de projets de développement dans le cadre de la politique nationale de la ruralité (3^{ième} édition) 2014-2024;
- Considérant que le pacte rural contient une enveloppe financière pour le financement de projets et une autre enveloppe pour le financement des agents de développement rural;
- Considérant que la MRC de La Matapédia comprend 12 municipalités à revitaliser selon l'indice de vitalité économique et que l'ensemble des 18 municipalités de son territoire a un indice de développement inférieur à 0;
- Considérant que dans le cadre de la PNR 2 (2007-2014), la MRC de La Matapédia a mis sur pied une équipe de 5 agents ruraux pour mobiliser les communautés locales pour travailler en concertation avec les comités de développement à la réalisation de projets;
- Considérant qu'en vertu de sa situation et de son indice de dévitalisation, la MRC a droit à une enveloppe pour le financement de 3 agents de développement rural (50 % du salaire et de certaines autres dépenses de fonctionnement);
- Considérant que le pacte rural permet à une MRC d'utiliser l'enveloppe du pacte rural pour financer à 100 % les salaires et dépenses de fonctionnement d'agents ruraux supplémentaires au nombre visé par l'enveloppe des agents ruraux (4^{ième} et 5^{ième} agent);
- Considérant que la MRC doit financer la partie des dépenses des agents de développement rural non admissible dans l'enveloppe des agents de développement rural à même ses fonds propres sans pouvoir puiser dans l'enveloppe du pacte rural pour cette partie des dépenses, comme cela était possible dans la PNR 2;
- Considérant que cette condition pénalise les MRC les plus dévitalisées (qui se qualifient pour le financement de 50 % de 2 ou 3 agents ruraux) qui doivent puiser davantage dans leurs fonds propres pour les dépenses de leurs agents qu'une autre MRC dont le niveau de dévitalisation et/ou le nombre de municipalités ne lui accordent qu'un agent de développement rural;
- Considérant que cette seule modalité a un impact financier de l'ordre de 93 000 \$ pour la MRC de La Matapédia pour la première année de la PNR 3, montant indexé pour les autres années ;
- Considérant que le budget 2014 de notre MRC ne prévoit pas les sommes exigées et que la solution proposée par la MAMOT est de rembourser la somme l'an prochain ce qui signifie de prévoir un budget de deux ans sur une seule année;
- Considérant que La Matapédia a choisi intentionnellement de se donner des ressources humaines suffisantes afin de prioritairement l'animation, la mobilisation, la concertation et l'accompagnement des milieux permettant ainsi l'élaboration et la réalisation de projets intéressants et dynamiques sur l'ensemble des communautés du territoire;
- Considérant que les agents de développement rural constituent la pierre angulaire de la dynamique du développement des communautés matapédiennes;
- Considérant que le succès des PNR1 et 2 repose sur la prise en charge et l'autonomie des milieux dans la réalisation de leur plan de travail et des orientations à se donner mais également sur l'utilisation des sommes allouées par le pacte rural;
- Considérant que la demande formulée par la MRC n'entraîne pas de fonds additionnels de la part du Gouvernement.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. que le Conseil de la MRC de La Matapédia demande au Gouvernement du Québec de revoir une modalité du pacte rural afin de permettre aux MRC de financer par l'enveloppe du pacte rural la partie des salaires et des dépenses des agents de développement rural non admissible à l'enveloppe des agents de développement rural, comme cela était possible dans le pacte rural 2 (2007-2014);
2. que la présente résolution soit transmise à :
 - Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
 - Ministre responsable du Bas-St-Laurent
 - Député de Matapédia-Matane
 - Présidents de la FQM et de l'UMQ
 - Président de Solidarité rurale

Adoptée.

8.2.2 Octroi des aides financières aux projets

Résolution CM 2014-109 concernant l'octroi des aides financières du pacte rural de la MRC de La Matapédia - Dépôt de projet de février 2014

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'approuver les recommandations du comité du pacte rural pour les projets déposés au Pacte rural de la MRC de La Matapédia pour l'octroi d'une aide financière à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	VOLET FINANCEMENT	RECOMMAN-DATION COMITÉ ANALYSE
PNR3-1416	Achat de matériel de sonorisation pour événements divers	Comité de l'avenir de Saint-Cléophas	Projet local	7 500 \$
PNR3-1417	Salon des proches aidants et des aînés	Maison des familles de la Matapédia	Projet régional	15 950 \$
PNR3-1418	Hommage à Denise Guenette (Relance du théâtre à St-Damase)	Corporation de développement et d'urbanisme de St-Damase	Projet local	3 300 \$
PNR3-1419	Nouveau service à la coop	Dépanneur Saint-Tharcisius coopérative de solidarité	Projet local	10 000 \$
PNR3-1420	Embellissement de la cour d'école Sr-Rachel-Fournier	L'Association pour l'Avenir de Saint-Moise	Projet local	8 220 \$
PNR3-1421	Centre de conditionnement de la biomasse agro-forestière, micro-chips, granules et éco-hameau	Alliances Forestières Nemtayé	Projet régional	20 000 \$
PNR3-1422	Vue sur la Vallée	Corporation Fenêtre Lac Matapédia	Projet régional ¹¹	10 000 \$
PNR3-1423	Mise à jour et renouvellement des équipements de la patrouille	Corporation de gestion du Parc régional Val-D'Irène	Projet régional	19 739 \$
PNR3-1424	Parc intergénérationnel	Municipalité de Saint-Léon-le-Grand	Projet local	10 000 \$
	Total			104 709 \$

2. d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

9.1 Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred

9.1.1 Financement de l'emprunt – Troisième émission (ajournement au 25 juin 2014)

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 25 juin à 19h30.

9.1.2 Acquisition d'une part indivise de 10 % du parc éolien du Lac-Alfred – Suivi

Les étapes pour conclure le partenariat dans le projet éolien du Lac-Alfred se déroulent relativement bien depuis la modification de l'entente de principe en mai dernier. On peut envisager la prise de possession de la participation de la MRC vers la mi ou la fin juillet. C'est la Société d'énergies renouvelables de La Matapédia (S.E.C) qui doit adopter les résolutions autorisant la signature desdites conventions.

9.1.3 Lettre de crédit à déposer à Hydro-Québec en vertu du contrat d'approvisionnement en énergie produite par le parc éolien du Lac-Alfred

Résolution CM 2014-110 concernant la lettre de crédit à déposer à Hydro-Québec en vertu du contrat d'approvisionnement en énergie produite par le parc éolien du Lac-Alfred

- Considérant que la MRC de La Matapédia est le seul commanditaire de la Société d'énergies renouvelables de La Matapédia (S.E.C.) qui est sur le point de se porter acquéreur d'une part indivise de 10 % du parc éolien du Lac-Alfred;
- Considérant qu'une lettre de crédit doit être fournie par chacun des copropriétaires, au prorata de leur participation, pour garantir l'exécution des obligations du fournisseur d'électricité en vertu du contrat d'approvisionnement en électricité conclu par Hydro-Québec et le promoteur du parc éolien du Lac-Alfred;
- Considérant qu'en vertu dudit contrat, le montant de la garantie à fournir pour une participation de 10 % dans le parc éolien du Lac-Alfred est de 1.2 M \$;
- Considérant que les règlements N° 2013-09 et 2013-11 ont été adoptés par le Conseil de la MRC et approuvés par la MAMOT, l'autorisant à acquérir une participation de 10 % dans le parc éolien du Lac-Alfred;

Considérant que la MRC de La Matapédia peut fournir une telle lettre de crédit auprès d'Hydro-Québec;

Considérant que des démarches ont été entreprises auprès de Desjardins pour l'émission d'une telle lettre de crédit;

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. que la MRC de La Matapédia soit autorisée à fournir une lettre de crédit au montant de 1.2 M \$ requise par chacun des copropriétaires, au prorata de leur participation, pour garantir l'exécution des obligations du fournisseur d'électricité en vertu du contrat d'approvisionnement en électricité conclu par Hydro-Québec et le promoteur du parc éolien du Lac-Alfred;
2. d'accepter les conditions de Desjardins pour l'émission de la lettre de garantie soit 125 \$ pour l'émission et 1% du montant de la garantie, soit 12 000 \$ annuellement pour une lettre de crédit irrévocable Standby;
3. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents requis pour cette lettre de crédit.

Adoptée.

9.2 Projet de parc éolien régional du Bas-Saint-Laurent – Appel d'offres Hydro-Québec A/O 2013-01

9.2.1 Règlement d'emprunt relatif à l'investissement de la MRC de La Matapédia dans le projet régional de parc éolien dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Ruest, à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour financer la participation de la MRC de La Matapédia dans les projets de parc éolien qui seront retenus par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'énergies éoliennes N° A/O 2013-01 et pour lesquels la MRC sera partenaire communautaire, sera déposé pour adoption.

9.2.2 Rapport de consultation et description des projets éoliens en développement sur le territoire de la MRC de La Matapédia – Résolution de reconnaissance municipalité et MRC

Deux projets sont en préparation sur le territoire de la MRC de La Matapédia dans le cadre de l'appel d'offres en cours :

- Projet de Ste-Marguerite-Marie par Développement Électrique INC. : Maximum de 10 éoliennes pour une puissance de 24 à 25 MW (le projet est une expansion du projet en cours de construction) voir le plan de localisation préliminaire des éoliennes ;
- Projet Hydroméga sur le territoire des municipalités de Val-Brillant et de Ste-Irène : 8 à 21 éoliennes (15 à Val-Brillant et 6 à Ste-Irène) d'une puissance de 2 à 3 MW chacune pour une puissance variant de 25 à 40 MW (voir le plan de localisation préliminaire des éoliennes).

Les promoteurs ont tenu des rencontres de type portes-ouvertes avec la population des municipalités visées par les projets. Compte tenu du court délai depuis la tenue des consultations sur les projets (29 mai et 3 juin 2014), il est proposé au Conseil d'ajourner au 25 juin 2014 pour l'étude et la prise de décision sur ces projets.

9.2.3 Entente Promoteur-Municipalité-MRC - Projet éolien communautaire de Ste-Marguerite-Marie – Développement Électrique Inc.

Développement Électrique Inc. a déposé un projet d'entente Tripartite (Municipalité-MRC-promoteur) concernant notamment le paiement des contributions territoriales et d'autres modalités relativement au projet de Ste-Marguerite-Marie. Hydroméga n'a pas encore déposé d'entente concernant le projet Val-Brillant/Ste-Irène. Il est proposé d'ajourner au 25 juin 2014 pour l'étude et la prise de décision sur ces ententes.

9.2.4 Déboursé pour les honoraires professionnels (chargé de projet, avocat et fiscaliste) impliqués dans le projet régional

Résolution CM 2014-111 concernant la contribution de la MRC de La Matapédia pour les honoraires professionnels relatifs au projet éolien régional

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser le versement d'une somme de 10 000 \$ à la CRÉ du Bas-St-Laurent qui agit comme fiduciaire de la Société d'énergies éoliennes du Bas-Saint-Laurent afin de financer les honoraires des professionnels impliqués dans le projet éolien régional du Bas-St-Laurent et autres dépenses de comité de la Société.

Adoptée.

10. RÉDUCTION DE SERVICE D'AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS - OPPOSITION DE LA MRC

Résolution CM 2014-112 concernant la réduction de service d'Autocars Orléans Express

Considérant que la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification à son offre de service;

Considérant que cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation de plusieurs arrêts dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent et ayant de nombreux impacts socioéconomiques négatifs pour le territoire de la MRC de La Matapédia;

- Considérant qu'en vertu de son permis d'exploitation, Autocars Orléans Express a l'obligation de servir un ensemble de route au Québec;
- Considérant que la Commission des Transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc.;
- Considérant que les MRC du Bas-Saint-Laurent, de concert avec la CRÉ, envisagent la possibilité de se doter d'un plan de transport régional.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

- s'oppose aux coupures envisagées par Orléans Express;
- demande à la Commission des Transports du Québec la tenue d'audiences publiques sur les coupures annoncées par le transporteur;
- demande à la Commission des transports du Québec de s'assurer de la desserte locale par Orléans Express en maintenant minimalement, à raison d'au moins une fois par jour, un trajet dans les deux directions de l'axe de la route 132 et d'obliger le transporteur à s'arrêter à tout endroit où des clients se trouvent sur le trajet;
- appuie la CRÉ du Bas-Saint-Laurent dans ses démarches visant à évaluer la possibilité de mettre en place un plan de transport régional.

Adoptée.

11. APPUI À LA VILLE DE CAUSAPSCAL POUR UNE DEMANDE AU MRN DE REPRENDRE POSSESSION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE DU LAC HUIT-MILLES

Résolution CM 2014-113 concernant un appui à la Ville de Causapscal pour la prise de possession d'un tronçon de la route du lac Huit-Milles

- Considérant que le chemin du lac Huit-Milles est le prolongement d'un chemin dit « accès à la ressource sous responsabilité du MTQ »;
- Considérant qu'une partie du chemin du lac Huit-Milles qui traverse des lots privés, appartient au Gouvernement du Québec;
- Considérant qu'une portion du chemin qui traverse les propriété de Mme Berthe Pearson et M. Serge Bergeron est du domaine privé;
- Considérant que ces propriétaires pourraient interdire le passage sur leurs propriétés;
- Considérant que ce chemin est utilisé par un très grand nombre de villégiateurs et amateurs de chasse et de pêche;
- Considérant que la MRC a reçu pour fins d'appui une résolution de la Ville de Causapscal afin que le gouvernement du Québec reprenne possession du tronçon de chemin visé qui est du domaine privé afin de maintenir l'accès public sur ledit tronçon.

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia appuie la demande de la Ville de Causapscal pour que le MRN reprenne possession de l'emprise du tronçon du chemin du Lac-Huit-Milles localisé sur les lots 4809418, 4809425, 4809419, 4809426, 4809430, 4810894 et 4810895 afin que l'ensemble de ce chemin soit à caractère public.

Adoptée.

12. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA

12.1 Activité d'échanges sur la gouvernance (17 juin, 17h00, la Coulée douce) – Rappel

Madame Chantale Lavoie fait un rappel de la rencontre sur la gouvernance qui se tiendra mardi le 17 juin à compter de 17h00 à l'Auberge la Coulée douce au 21, rue Boudreau à Causapscal.

12.2 Invitation au lancement du site web de l'Écoterritoire habité

La MRC de La Matapédia a fait réaliser un site web dévolu exclusivement au projet d'*Écoterritoire habité*. Ce site web sera un outil important de diffusion des activités rattachées à l'*Écoterritoire habité*, entre autres pour faire la promotion de la consultation publique qui se tiendra en septembre prochain. Une activité de lancement du site web est prévue le 26 juin prochain. Le lieu et l'heure reste à déterminer. Les membres du Conseil de la MRC, les organismes partenaires ainsi que les participants aux différentes rencontres de consultation seront conviés à cet événement. Une invitation sera transmise dès demain par courriel aux différents intervenants.

12.3 Plan de financement, adhésion et mesures d'évaluation et de suivi (ajournement)

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 25 juin à 19h30.

12.4 Nomination sur la commission d'aménagement

Résolution CM 2014-114 concernant une nomination sur la commission d'aménagement et de développement

- Considérant que la MRC de La Matapédia a mis en place d'une commission d'aménagement et de développement dont un siège dévolu au domaine des Affaires;
- Considérant que ledit siège est vacant;
- Considérant que la Chambre de commerce a désigné Mme Émilie Boulay-Chouinard pour représenter le secteur sur la commission;
- Considérant que la nomination d'un représentant à la commission se fait par l'adoption d'une résolution du Conseil de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. David Alhot, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu de nommer Mme Émilie Boulay-Chouinard à titre de représentante des affaires sur la Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

13. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie dépose la correspondance au Conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2014-04-30 : M. Robert Lafrenière
- 2014-05-08 : M. Martin Lavigne
- 2014-05-23 : M. David Soucy
- 2014-05-26 : M. Richard Dionne

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une douzaine de résidents du Parc régional de Val-d'Irène sont présents pour manifester leur opposition au projet de parc éolien d'Hydroméga sur les territoires de Val-Brillant et de Sainte Irène à proximité de la station de ski. Les principaux arguments invoqués sont l'impact sur les paysages et la valeur des propriétés du secteur, l'incompatibilité du parc éolien envisagé avec les activités et les investissements de la station de ski et la vente des terrains par la MRC.

Madame Chantale Lavoie précise que la MRC est actuellement à recueillir les différents avis en regard des deux projets éoliens situés sur le territoire matapédien. Elle invite les résidents à leur transmettre par écrit leur position avant la séance d'ajournement du conseil prévue le 25 juin prochain. À cette séance, le Conseil de la MRC prendra connaissance des différents avis qui lui auront été transmis et adoptera une résolution de reconnaissance des projets éoliens qui seront soutenus par la MRC et le consortium régional dans le cadre du présent appel d'offres d'Hydro-Québec.

15. AUTRES SUJETS :

15.1 Prochaine séance – Séance de travail du 25 juin 2014, 19h30 (ajournement)

La prochaine rencontre du conseil en est une d'ajournement prévue le 25 juin prochain à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

15.2 Le chemin de St-Rémi – Demande d'appui

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 25 juin à 19h30.

15.3 États financiers consolidés MRC de La Matapédia au 31 décembre 2013 – Dépôt

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 25 juin à 19h30.

15.4 Nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

Résolution CM 2014-115 concernant la nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

- Considérant que M. Michel Chevarie a manifesté son intérêt de ne plus siéger sur le Conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu de nommer M. Jacques Pelletier à titre de représentant du Conseil de la MRC sur le conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

15.5. Réduction de 10 % du financement du CLD pour l'exercice financier 2014

Monsieur Mario Lavoie informe le Conseil que les CLD ont vu leur financement réduit de 10% de la part du MDEIE. Cette réduction est rétroactive au début de l'année financière en cours. Une résolution s'opposant à cette coupure sera proposée lors d'une prochaine séance.

15.6. Service Purolator

Résolution CM 2014-116 concernant les services de Purolator

- Considérant que les services d'expédition de Purolator desservent notre région;
- Considérant que ce dernier assure à sa clientèle une gamme de services Express et Routier depuis plus de 50 ans;
- Considérant que les citoyens de notre territoire s'attendent à un service tout aussi professionnel qu'en milieu plus urbain;
- Considérant que Purolator utilise les services de Postes Canada pour effectuer certaines livraisons dans notre région;
- Considérant que certaines livraisons sont très importantes et même primordiales pour certaines personnes de notre région, notamment pour recevoir de la médication;
- Considérant que plusieurs entreprises de la région, notamment les entreprises agricoles et forestières, utilisent les services de livraison pour des pièces d'équipements essentielles aux travaux et aux travailleurs de ces entreprises et que les délais de livraison sont primordiaux ;
- Considérant que l'utilisation de Postes Canada amène des délais de livraison et qu'ainsi Purolator n'effectue plus certaines livraisons à domicile (particulièrement aux adresses civiques des rangs) ;
- Considérant que certains citoyens doivent attendre à la maison une livraison attendue qui n'arrive pas;
- Considérant que certains colis peuvent circuler dans leur véhicule sur le territoire sans être livré pour être retourné en fin de journée au centre de tri de Postes Canada de Rimouski pour être redistribué le lendemain où dans des délais dépassant ceux entendus;
- Considérant que Purolator fait la promotion de son professionnalisme, garantie un service axé sur les besoins de ses clients et une livraison hors pair;
- Considérant certaines insatisfactions des services de livraison sur le territoire de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu à l'unanimité que :

1. Purolator s'assure que ses services de livraison soient assumés dans les délais prescrits;
2. Purolator s'assure de la livraison à toutes les adresses civiques de toutes les municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia;
3. Puisse mettre en œuvre un mécanisme d'identification des colis avec médication pour que la livraison soit prioritaire.

Adoptée.

15.7. Remboursement des taxes scolaires

Monsieur Georges Guénard sensibilise le conseil sur le fait que le gouvernement du Québec ne prévoit pas le remboursement des taxes scolaires prélevées en surplus. On propose au moment opportun l'adoption d'une résolution s'opposant à la position du gouvernement sur la question.

15.8. Motion de félicitations au CLD de La Matapédia

Motion de félicitations est donné par Mme Danielle Marcoux d'adresser une motion de félicitations au CLD de La Matapédia pour l'obtention du prix CLD de l'année lors du dernier congrès de l'Association des CLD du Québec.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-117 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 25 juin 2014 à 19h30.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint